

## Syndicat mixte Olivier de Serres

### eau potable

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## **Exercice 2024**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »

#### Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	7
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	9
	1.6.2.		
	1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6.		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	12
	2.1.	Modalités de tarification	12
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	17
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	<u>•</u>	
	3.3.2.	· /	
	3.3.3.		
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Finan	cement des investissements	25
	4.1.	Branchements en plomb	25
	4.2.	Montants financiers	25
	4.3.	État de la dette du service	25
	4.4.	Amortissements	25
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	performa	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	e au
	cours du	dernier exercice Erreur! Signet non d	léfini.
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	27
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

## 1. Caractérisation technique du service

1.	1.1. Présentation du terri	toii	re de	esservi					
Le	service est géré au niveau ☐ commun ☐ intercom		ıal						
•	Nom de la collectivité : Syndicat mixte Olivier de Serres								
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable								
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype,	etc.):	Syndicat Mixto	e				
•	Compétences liées au service :								
				Oui	Non				
	Production			$\square$					
	Protection de l'ouvrag prélèvement <sup>(1)</sup>	ge	de						
	Traitement (1)								
	Transfert								
	Stockage (1)								
	Distribution			$\square$					
	(1) A compléter								
•	Territoire desservi (communes adhére Freyssenet, Lanas, Lavilledieu, Lussa Gineis-en-Coiron, Saint-Jean-le-Cente Maurice-d'Ibie, Villeneuve-de-Berg, V	s, M enier	irabel, , Saint	Rochecolombe	e, Saint-Andéol	-de-Berg, Saint-Germain, Saint-			
•	Existence d'une CCSPL		Oui			☑ Non			
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	ı 🗌	Oui,	date d'approbat	tion*:	Non			
•	Existence d'un règlement de service	X	Oui, d	ate d'approbati	ion*:				
•	Existence d'un schéma directeur	X	Oui, d	ate d'approbati	ion*:				
1	1.2. Mode de gestion du s			eprise privée					

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### Nature du contrat :

• Nom du prestataire : SAUR

Date de début de contrat : 30/06/2022
Date de fin de contrat initial : 30/06/2034

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2034

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 14 111 habitants au 31/12/2024 (27 753 au 31/12/2023).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 324 abonnés au 31/12/2024 (7 053 au 31/12/2023).

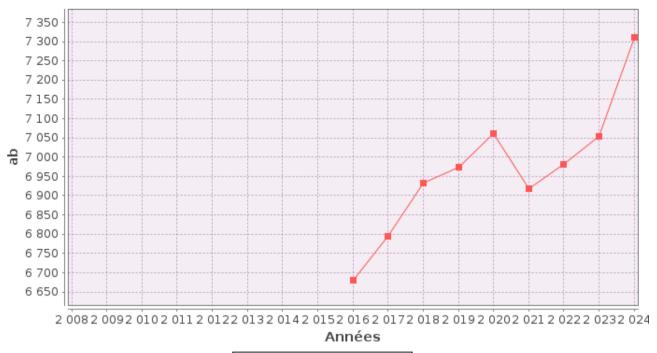
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Berzème	110	113	0	113	2.7%
Darbres	167	169	0	169	1.2%
Freyssenet (capca)	71	73	0	73	2.8%
Lanas	322	320	0	320	-0.6%
Lavilledieu	1273	1282	0	1282	0.7%
Lussas	665	675	0	675	1.55%
Mirabel	434	437	0	437	0.7%
Rochecolombe	196	199	0	199	1.5%
Saint-Andéol-de-Berg	101	103	0	103	2%
Saint-Germain	360	364	0	364	1.1%
Saint-Gineis-en-Coiron	99	100	0	100	1%
Saint-Jean-le-Centenier	471	468	0	468	-0.6%
Saint-Laurent-sous- Coiron	90	90	0	90	0%
Saint-Maurice-d'Ardèche	242	248	0	248	2.5%
Saint-Maurice-d'Ibie	207	205	0	205	-1%
Villeneuve-de-Berg	1664	1683	0	1683	1.1%
Vogüé	791	795	0	795	0.5%
Total	7 053	7324		7 324	1.04 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,71 abonnés/km au 31/12/2024 (19,01 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,93 habitants/abonné au 31/12/2024 (3,93 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,95 m³/abonné au 31/12/2024. (103,4 m³/abonné au 31/12/2023).



- VP.056 Nombre d'abonnés

#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

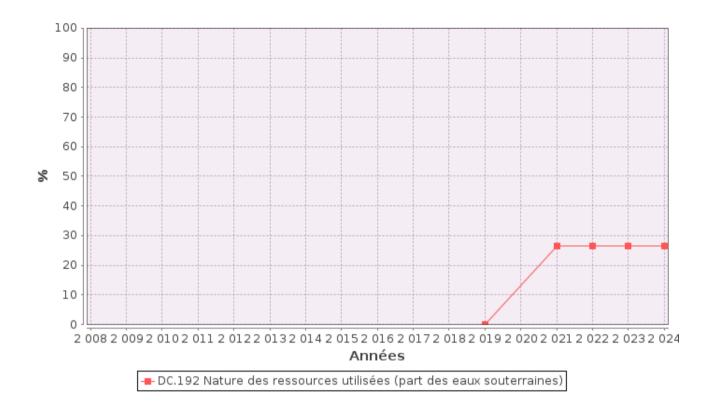


Le service public d'eau potable prélève 693 424 m³ pour l'exercice 2024 (640 577 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source de l'Adou - Solitary (Saint-Laurent- sous-Coiron)	Eau Souterraine	9.71/s	32 806	45 513	38,7%
Source des vernes_rochessauve	Eau souterraine	2.221/s	41 574	40 366	-2,9%
prise d'eau en rivière Claduègne (Saint- Gineis-en-Coiron)	Eau superficielle courante	201/s	166 035	138 147	-16,8%
Sources de Goutal, Monteilet et Vernèdes ( St Jean le C. )	Eau souterraine	6.16l/s	171 721	224 927	31%
Source de Matarou (Saint-Gineis-en- Coiron)	Eau souterraine	1.38l/s	9 389	7 329	-21,9%
Source du Bois de l'Homme (Darbres)	Eau Souterraine	2.781/s	121	0	-100%
Sources des Engladures et Gatima ( Darbres )	Eau souterraine	5.56l/s	203 684	228 189	12%
source du Moulin (Rochecolombe)	Eau souterraine	2.771/s	15 247	8 953	-41,3%
Total		50.58l/s	640 577	693 424	8,2%

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 80.08 %.



#### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

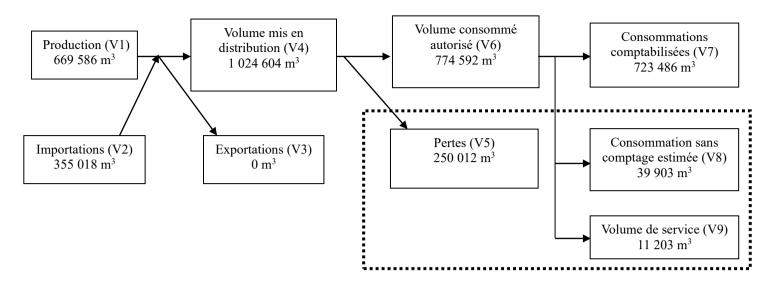


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Observations
	0	0	
	0	0	
Total		0	

#### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



#### 1.6.2. Production



Le service a 8 stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Source de l'Adou - Solitary (Saint- Laurent-sous-Coiron)	32 374	45 081	39,2%	80
Source des vernes_rochessauve	41 142	39 934	-2,9%	80
prise d'eau en rivière Claduègne (Saint-Gineis-en-Coiron)	165 255	137 367	-16,9%	80
Sources de Goutal, Monteilet et Vernèdes (St Jean le C.)	171 721	204 773	19,2%	80
Source de Matarou (Saint-Gineis-en-Coiron)	8 645	6 585	-23,8%	80
Source du Bois de l'Homme (Darbres)	121	0	-100%	80
Sources des Engladures et Gatima ( Darbres )	178 592	227 757	27,5%	80
source du Moulin (Rochecolombe)	14 383	8 089	-43,8%	80
Total du volume produit (V1)	612 233	669 586	9,4%	80



#### 1.6.3.

#### Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Total d'eaux traitées achetées (V2)	416 679	355 018	-14,8%	80

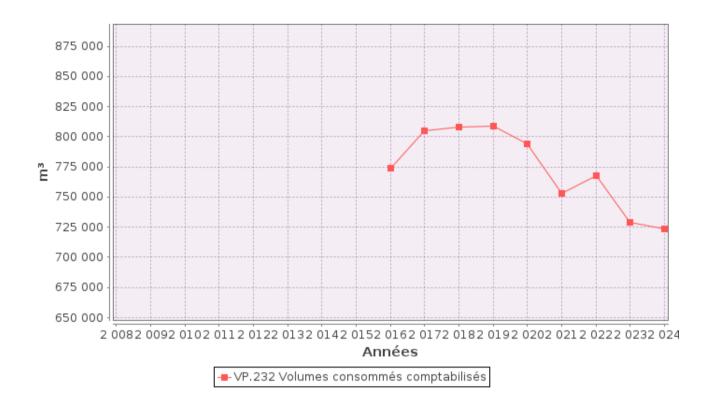
#### Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	719 843	716 297	-0,5%
Abonnés non domestiques	9 471	7 189	-24,1%
Total vendu aux abonnés (V7)	729 314	723 486	-0,8%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

<sup>(2)</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	32 512	39 903	22,7%
Volume de service (V9)	10 943	11 203	2,4%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

1.0.0.

	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	772 769	774 592	0,2%

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 371 kilomètres au 31/12/2024 (371 au 31/12/2023).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

45,00 € au 01/01/2024

45.00 € au 01/01/2025

Part de la collectivité           Part fixe (€ HT/an)         Abonnement DN 15mm y compris location du compteur         95 €         95 €           Abonnement(¹) DN	Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025					
Abonnement DN 15mm   95 €   95 €	Part de la collectivité							
Y compris location du compteur   YS €   YS €	Part fixe (€ HT/an)							
Part proportionnelle (€ HT/m³)           Prix au m³         0,77 €/m³         0,77 €/m³           Autre :		95 €	95 €					
Prix au m³         0,77 €/m³         0,77 €/m³           Autre :	Abonnement <sup>(1)</sup> DN							
Autre :	Part proportionnelle (€ HT/m³)							
Part du délégataire       Part fixe (€ HT/an)       Abonnement (¹)       y compris location du compteur $10,62 €$ $10,89 €$ Part proportionelle (€ HT/m³)       Taxes       Taxes et redevances       Taxes     Taux de TVA (²) $5,5 %$ $5,5 %$ Redevances       Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) $0,1 €/m³$ $-€/m³$ Pollution domestique (Agence de l'Eau) $0,29 €/m³$ $-€/m³$	Prix au m³	0,77 €/m³	0,77 €/m³					
Part fixe (€ HT/an)           Abonnement (¹)         10,62 €         10,89 €           Part proportionuelle (€ HT/m³)           Taxes et redevances           Taxes           Taxes           Taux de TVA (²)         5,5 %         5,5 %           Redevances           Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)         0,1 €/m³        €/m³           Pollution domestique (Agence de l'Eau)         0,29 €/m³        €/m³	Autre :	€	€					
Abonnement (1) y compris location du compteur  Part proportion-telle ( $\varepsilon$ HT/m³)  Prix au m³  0,707 $\varepsilon$ /m³  0,7251 $\varepsilon$ /m³  Taxes  Taxes  Taxes  Taux de TVA (2)  Redevances  Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)  Pollution domestique (Agence de l'Eau)  0,29 $\varepsilon$ /m³  10,89 $\varepsilon$ 10,89 $\varepsilon$ 10,89 $\varepsilon$	Part du délég	ataire						
Y compris location du compteur       10,62 €       10,89 €         Part proportionnelle (€ HT/m³)       0,707 €/m³       0,7251 €/m³         Taxes et redevances         Taxes         Taux de TVA (²)       5,5 %       5,5 %         Redevances         Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)       0,1 €/m³       €/m³         Pollution domestique (Agence de l'Eau)       0,29 €/m³       €/m³	Part fixe (€ HT/an)							
Prix au m³         0,707 €/m³         0,7251 €/m³           Taxes et redevances           Taxes           Taux de TVA (²)         5,5 %         5,5 %           Redevances           Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)         0,1 €/m³        €/m³           Pollution domestique (Agence de l'Eau)         0,29 €/m³        €/m³		10,62 €	10,89 €					
Taxes et redevances   Taxes et redevances   Taux de TVA (2) 5,5 % 5,5 %   Redevances   Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) 0,1 €/m³€/m³   Pollution domestique (Agence de l'Eau) 0,29 €/m³€/m³	Part proportionnelle (€ HT/m³)							
Taxes  Taux de TVA $^{(2)}$ S,5 %  Redevances  Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)  Pollution domestique (Agence de l'Eau)  0,29 $\notin$ /m³ $\notin$ /m3	Prix au m³	0,707 €/m³	0,7251 €/m³					
Taux de TVA $^{(2)}$ 5,5 % 5,5 %  Redevances  Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) 0,1 €/m³ €/m³  Pollution domestique (Agence de l'Eau) 0,29 €/m³ €/m3	Taxes et redev	vances						
Redevances  Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)  Pollution domestique (Agence de l'Eau)  0,1 $\epsilon$ /m³  — $\epsilon$ /m³  Pollution domestique (Agence de l'Eau)	Taxes							
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)       0,1 €/m³      €/m³         Pollution domestique (Agence de l'Eau)       0,29 €/m³      €/m³	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %					
l'eau)  Pollution domestique (Agence de l'Eau)  0,1 €/m³  0,29 €/m³ €/m3	Redevances	,						
		0,1 €/m³	€/m³					
VALED (I)	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m³	€/m3					
VINF Prelevement€/m <sup>3</sup> €/m <sup>3</sup>	VNF Prélèvement	€/m³	€/m³					
Autre : €/m <sup>3</sup> €/m <sup>3</sup>	Autre :	€/m³	€/m³					

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

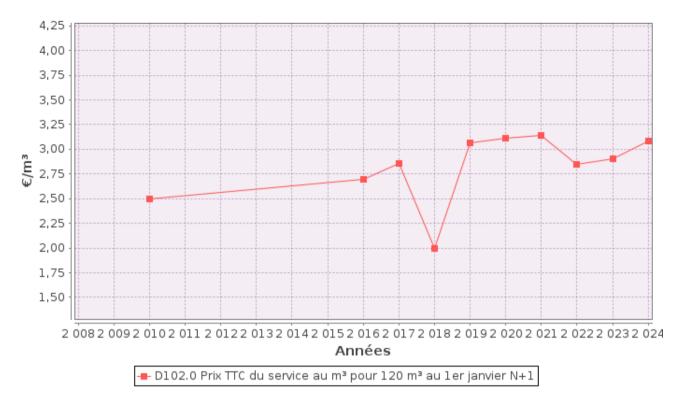
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

#### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	95,00	95,00	0%
Part proportionnelle	92,40	92,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	187,40	187,40	0%
Part du délégataire <i>(et</i>	n cas de délégation de s	service public)	
Part fixe annuelle	10,62	10,89	2,5%
Part proportionnelle	84,84	87,01	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	95,46	97,90	2,6%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00		- 100 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80		- 100 %
Redevance consommation et préservation de la ressource		63.60	+ 100 %
Autre :			%
TVA	18,13	15,69	-13,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	64,93	84,06	29,5%
Total	347,79	369,36	6,2%
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,90	3,08	6,2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Berzème	2.90	3.08
Darbres	2.90	3.08
Freyssenet (CAPCA)	2.90	3.08
Lanas	2.90	3.08
Lavilledieu	2.90	3.08
Lussas	2.90	3.08
Mirabel	2.90	3.08
Rochecolombe	2.90	3.08
Saint-Andéol-de-Berg	2.90	3.08
Saint-Germain	2.90	3.08
Saint-Gineis-en-Coiron	2.90	3.08
Saint-Jean-le-Centenier	2.90	3.08
Saint-Laurent-sous-Coiron	2.90	3.08
Saint-Maurice-d'Ardèche	2.90	3.08
Saint-Maurice-d'Ibie	2.90	3.08
Villeneuve-de-Berg	2.90	3.08
Vogüé	2.90	3.08

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

X	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
X semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 723 486 m³/an (729 314 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

SAUR.	Partenaire: SYNDICAT OLIVIER I Référence contrat: 071500/01	DE SERRES						Date: 08/02/20
Produit : Eau Potable	Type de contrat : A	Affermage		,	Type d'encaissemen	nt : Société		
		10SA bonneme	ent part SAUI	3				
rix (HT) à compter du Pevise : Euro rix révisé = [K=1,088			Abonnement par alisation: 07/10/2		:1,0888	-		
Formule de révisi	Détermination du coe on : 0,15+0,31x(ICHTE/ICHTE	05347630)+0,3: dications des inc		010o)+0,02x(T		20100)+0,12	x(PEAU0715/	PEAU07150)
	Valeurs de base des paramètres utilisés	Kintermed	iaire : 1,0888		Valeurs actu	ialisées au (	01/07/2024	
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	122,80000	01/03/2024	14/06/2024	SITE INTERNET LE MONITEUR	*		133,00000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	126,90000						177,20945
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285	010764285	01/02/2024	28/06/2024	SITE INTERNET INSEE		1,2685	139,70000
FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	106,60000	01/04/2024	14/06/2024	Site Internet LE MONITEUR			118,20000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT EAU AVECTUYAUX - 2010	115,70000			200000000000000000000000000000000000000			129,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/04/2024	14/06/2024	Site Internet LE		L	129,90000

La part délégataire a principalement augmenté du fait des hausses de prix sur l'achat d'eau au SEBA (+22.70%) depuis le début du contrat et sur la force motrice (+10%). Le syndicat a fait le choix de ne pas augmenter la part collectivité sur la période. Les élus ont fait le choix de ne pas augmenter la part syndicale depuis le 01/01/2020. Une augmentation de 2.5% de cette part est prévue en 2025.

# 2.3. Recettes

PEAU0715

#### Recettes de la collectivité :

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 164 000 € (2 783 502 € au 31/12/2023).

La différence s'explique sur des modifications de date de reversement.

#### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	78	0	80	0
Paramètres physico-chimiques	225	11	149	10

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95,1%	93,3%

La dérive est causée par un nombre important de non-conformités sur le paramètre CVM (en cours de résolution).

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points) VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des			
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,54%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,66%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

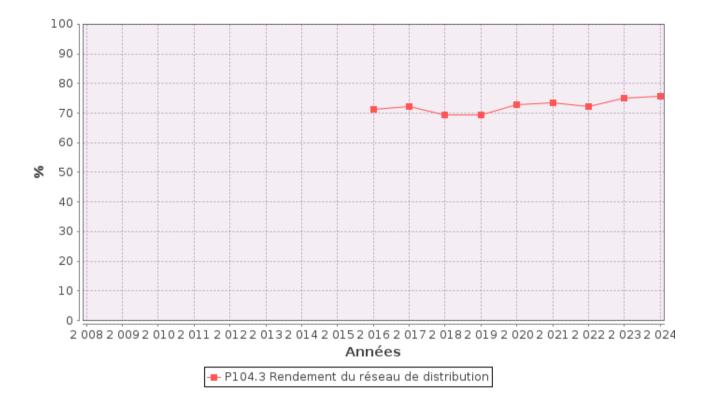
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = 
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	75,1 %	75,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,71	5,72
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70,9 %	70,6 %



#### 2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,2 m<sup>3</sup>/j/km (2,2 en 2023).

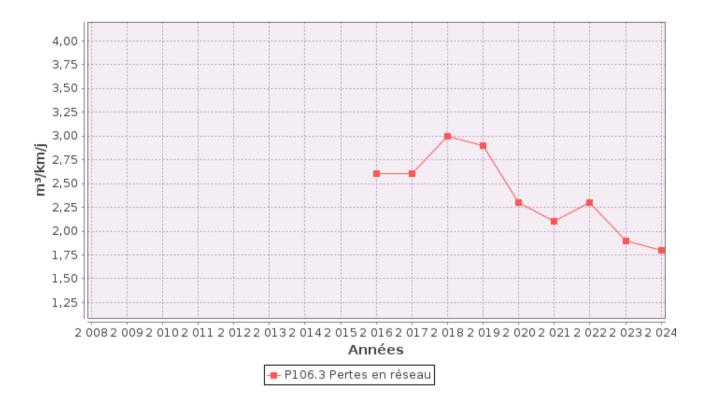
#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m<sup>3</sup>/j/km (1,9 en 2023).



#### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,9%	0,86%	1,19%	1,1%

Au cours des 5 dernières années, 20,46 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,1% (1,19 en 2023).

#### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

## 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurence des interruptions de service non programmées =  $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'année 2024, 75 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (72 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 10,26 pour 1 000 abonnés (10,21 en 2023).

#### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

 $taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$ 

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 99,1% (99,7% en 2023).

#### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

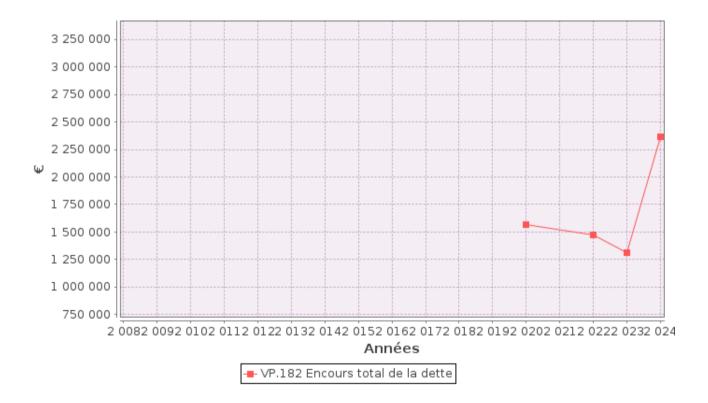


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	1 308 633	2 365 640,39
Epargne brute annuelle en €	1 992 633	1 225 000
Durée d'extinction de la dette en années	0,7	1,9

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 1,9 ans (0,7 en 2023).



#### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = -	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
taux a impayes sur les factures de l'aimée précédente –	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	61 530	71 079,13
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	2 945 505	2 302 010
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	2,09	3,09

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 3,09% (2,09 en 2023).

#### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [x] Oui[] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 9

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 1,23 pour 1000 abonnés (0,99 en 2023).

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10 \mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

#### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 000 000	1 500 000
Montants des subventions en €	62 030.93	760 848.33
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	1 308 633	2 365 640,39
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	128 493.74	182 796.78
	en intérêts	32 920.41	48 405.71

#### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 710 869.78 € (703 785.42 € en 2023).

## 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Interconnexion avec la DRAGA	3 000 000€	3 000 000 €
Renouvellement divers réseaux	1 500 000€	1 500 000 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.

244 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m3 pour l'année 2024 (0,0005 €/m3 en 2023).

#### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
	0

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	27 753	14 111
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,9	3,08
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,1%	93,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,1%	75,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,2	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,9	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,19%	1,1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0005	0,0003